



GUIDE DE LABELLISATION

ECOLES DE RUGBY

Saison 2022-2023



La Fédération Française de Rugby s'est engagée depuis 2006 dans une démarche de valorisation de ses Ecoles de Rugby en mettant en place une procédure de labellisation. Depuis la saison 2018-2019 la procédure de labellisation a évolué pour désormais décerner trois niveaux de labels symbolisés par des étoiles. Cette refonte de la labellisation a pour objectif de valoriser les clubs à la hauteur de leur engagement dans l'accueil des jeunes joueurs, leur formation et le développement de la structure.

La demande de labellisation reste une démarche volontaire de la part du club. C'est un dispositif de reconnaissance et d'accompagnement des Ecoles de Rugby mis en place par la Fédération Française de Rugby.

980 Ecoles de Rugby ont un label en cours pour la saison 2022-2023

** En rouge apparaissent les modifications apportées pour cette saison au dossier de labellisation et/ou les explications complémentaires.*

Dossier à télécharger sur le site de la FFR :

https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/labellisation-edr

Informations et contact :

ecoles.rugby@ffr.fr



Pour toute demande de labellisation faite sur la saison 2022-2023, merci d'utiliser uniquement grille de labellisation 2022-2023 mise en ligne sur le site de la FFR.

Nouveautés 2022-2023 :

Joueuses licenciées : Dès la saison 2022-2023, un minimum de licenciées féminines à l'école de rugby (effectif des M6 aux M15F) sera requis pour toute demande de label :

- 1 étoile : minimum 2 filles
- 2 étoiles : minimum 8 filles
- 3 étoiles : minimum 20 filles

Dans la fiche d'identité pour chaque catégorie le nombre de joueurs garçons et le nombre de joueuses filles est demandé au 30 avril de la saison. Un cumul par catégorie se calcule automatiquement et se reporte dans la grille de labellisation.

Educatrices : Dès la saison 2022-2023, un minimum d'éducatrices licenciées diplômées ou en cours de formation pour encadrer la catégorie école de rugby (M6 aux M15F) sera requis pour une demande de label 2 étoiles ou 3 étoiles :

- 2 étoiles : minimum 1 éducatrices
- 3 étoiles : minimum 2 éducatrices

Rappels :

Effectifs et rassemblement :

Les effectifs (joueurs, éducateurs) à indiquer dans le document sont ceux du club demandeur du label. Merci de ne pas prendre en compte l'addition des effectifs (joueurs et éducateurs) qui composent le rassemblement, ni l'addition des infrastructures.

En effet, un rassemblement n'a pas nécessairement de durée d'existence au-delà d'une saison ce qui, en cas de sortie d'un club de ce rassemblement lors de la période de Label, pourrait remettre en cause les données objectives de son obtention.

Le rassemblement est notifié dans la demande de Label afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible de la structure mais il ne permet en aucun cas d'obtenir par son biais une labellisation ou une labellisation au niveau supérieur. **Une labellisation = un club.**

Attention pour les clubs ayant eu un label lors de la saison 2019-2020 ou 2020-2021, sous forme de rassemblement :

Dans le cas où un club apparaissait dans un rassemblement lors d'une demande précédente s'assurer que :

- Le club ayant obtenu son label qui était à ce moment dépendant du rassemblement peut maintenir son label dans le cas où un club sort du rassemblement sur la période.



1) QUELS SONT LES ENJEUX DE LA LABELLISATION ?

L'attribution du label est le symbole de la reconnaissance par la Fédération Française de Rugby de l'Ecole de Rugby dans sa démarche de qualité engagée dans les domaines suivants : l'accueil, l'accompagnement et la formation des joueurs ainsi que le développement de l'activité. L'attribution de cette distinction est un moyen pour la FFR et les institutions d'identifier les clubs labellisés, en augmenter l'attractivité auprès des joueurs, des parents et des éducateurs. Le label permet aussi à l'école de rugby / au club, de valoriser son engagement auprès des institutions publiques, et des partenaires privés.

2) A QUI S'ADRESSE LA LABELLISATION ?

La labellisation s'adresse à :

- Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Rugby :
 - Un club n'ayant jamais été labellisé
 - Un club en fin de labellisation qui demandera un renouvellement.

Les prérequis à respecter pour prétendre à un label Ecole de Rugby :

- Être un club affilié à la Fédération Française de Rugby
- Auto déclarer l'activité Ecole de Rugby sous Ovalé 2
- Respecter les obligations fédérales
- Avoir au moins 1 éducateur licencié formé ou en cours de formation par catégorie
- Faire jouer seul ou en rassemblement

3) COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION ?

Le dossier de labellisation/renouvellement est une grille Excel à compléter par le responsable de l'école de rugby et son équipe administrative et pédagogique (onglets 1, 2 et 4). C'est ensuite, le comité départemental qui effectue une visite d'évaluation, et valide avec la ligue régionale le dossier avant de le transmettre à la FFR (onglets 3 et 5).

Pour que le dossier puisse être étudié, tous les champs du document devront être complétés



ETAPE 1 : DEPOT DU DOSSIER DE LABELLISATION

Le responsable de l'EDR et son équipe administrative et pédagogique accompagnés par le Conseiller Technique de Club devront compléter les trois onglets du dossier de labellisation avant de le transmettre au comité départemental.

Sur le fichier Excel : le club renseignera uniquement les champs en « blanc » les cases grises ne sont pas modifiables, soit celles-ci contiennent les intitulés des questions, soit les champs se mettent à jour automatiquement d'un onglet à l'autre.

- **Onglet 1 : La Fiche d'identité** : pour y indiquer les informations générales sur l'EDR : identité, organigramme, contacts, effectifs joueurs, éducateurs.
- **Onglet 2 : La Grille d'Auto Evaluation** : le responsable complètera tous les champs ce qui déterminera automatiquement si le club répond aux exigences de la première étoile, la seconde étoile ou la troisième étoile.

Les critères « A » sont obligatoires, les critères « B » ne sont pas obligatoires, les critères « I » sont à indiquer à titre informatif.

Si le « feu est vert » l'EDR répond au critère pour le niveau de label demandé

Si le « feu est rouge » l'EDR ne répond pas au critère pour le niveau de label demandé.

Après avoir renseigné l'intégralité des critères, le champ en haut se renseigne automatiquement pour déterminer le niveau de label atteint par l'EDR. Pour atteindre un niveau de label, tous les « feux » de la colonne doivent être au vert.

- **Onglet 4 : Projet pédagogique** : La synthèse des actions est à compléter sur la trame présente.

ETAPE 2 : EVALUATION DU DOSSIER PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE ET VISITE D'EVALUATION

La commission Ecole de Rugby départementale après réception du dossier s'assure de sa conformité à la vue des documents transmis. Elle planifie une visite d'évaluation lors de laquelle elle renseignera les deux derniers onglets du dossier :

- **Onglet 3 : Le Compte rendu** : Il est à compléter par le / Conseiller Technique de Ligue lors de sa visite d'évaluation, un avis devra être donné. Le responsable EDR et le CTC rédigeront ensemble le plan d'amélioration (anciennement PAQ) en indiquant les actions à mettre en place pour développer l'école de rugby et progresser sur les quatre années en précisant le délai pour chaque action. Lors de la visite de contrôle de label au bout de deux ans, le CTC s'assurera de la mise en place de ces actions de développement.
- **Onglet 5 : La Synthèse** : elle atteste du niveau de labellisation demandé et que le dossier est complet et validé par la Comité Départemental et la Ligue avant transmission à la FFR.

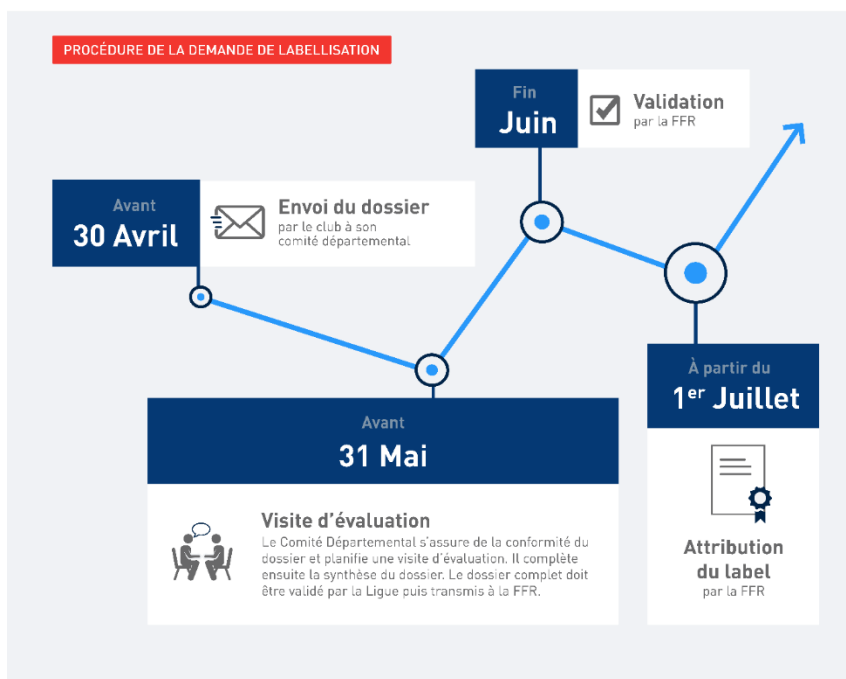
ETAPE 3 : VALIDATION ET ATTRIBUTION DU LABEL PAR LA FFR

La ligue après avoir donné son avis sur le dossier, le transmet complet à la FFR pour qu'il soit validé en comité directeur selon le calendrier établi.

Une fois validé, la FFR officialisera la labellisation pour 4 ans en faisant parvenir au club, au comité départemental et à la ligue un courrier. Les prestataires identifiés pour chaque kit (communication et pédagogique) enverront en suivant, les kits de labellisation au comité départemental qui en assurera la remise au club.

4) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION ?

La demande de labellisation ou de renouvellement se fera selon un calendrier défini avec différentes échéances au cours de la saison sportive et une seule validation par an en fin de saison :



1. **Avant le 30 avril** : dépôt du dossier au comité départemental
2. **Avant le 31 mai** : évaluation du dossier par le comité départemental et visite d'évaluation par la commission école de rugby départementale. Validation du dossier par le comité départemental et transmission avant le 15 mai à la ligue. Le dossier est ensuite validé par la ligue et transmis complet à la FFR par mail.
3. **Fin juin** : validation et attribution du label par la FFR
4. **A partir du 1^{er} juillet** début de la labellisation et envoi des kits de valorisation de la labellisation



5) COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE LABEL ?

La labellisation ou le renouvellement de labellisation sont valables pour 4 saisons à compter de son officialisation (la saison qui suit celle du dépôt de dossier).

Exemple : le dossier est déposé entre septembre 2022 et avril 2023, la labellisation débute en juillet 2023, le club est labellisé jusqu'en juin 2027.

6) L'ÉCOLE DE RUGBY PEUT ELLE PERDRE SON LABEL ?

Dans les 6 mois qui précèdent la date anniversaire des 2 ans de Label une visite de contrôle obligatoire est effectuée par la commission départementale, si l'Ecole de Rugby ne remplit plus les conditions exigées dans la grille de labellisation pour le niveau de labellisation en cours et/ou ne respecte pas les engagements sportifs, la commission se réserve le droit de supprimer le niveau de label atteint ou de rétrograder à un niveau inférieur.

Tout manquement grave à une règle élémentaire d'éthique pourra entraîner un retrait du label avec impossibilité de refaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues. La Commission Nationale de Ecoles de Rugby devra être consultée en amont avant toute décision concernant la rétrogradation d'un niveau ou le retrait de label.

7) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ?

La demande de renouvellement doit obligatoirement se faire, la saison qui précède la fin du label. Il ne doit pas y avoir d'interruption entre la fin d'une labellisation et son renouvellement.

Si la demande de renouvellement n'est pas effectuée dans les délais, le club ne pourra pas demander de labellisation pour les 2 ans à venir. En cas de non-renouvellement du label, le club ne pourra plus utiliser la marque « Ecole de Rugby labellisée » et communiquer autour de ce label.

Exemple : la labellisation a été validée en juin 2019, elle est valable pour 4 saisons à compter de la saison suivante : 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. La labellisation s'arrête en juin 2023. Le dossier de demande de renouvellement devra donc être déposé entre septembre 2022 et avril 2023 pour qu'il soit validé en juillet 2023 et que le renouvellement débute en juillet pour la saison 2023-2024. Si la demande de renouvellement n'est pas faite dans cette période le club devra attendre la saison 2024-2025 pour faire une demande de labellisation qui si elle est validée débutera en juillet 2025 pour la saison 2025-2026.



8) COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON ATTENDRE AVANT DE POUVOIR POSTULER À UNE EVOLUTION DE LABEL ?

Tous les 4 ans le club devra renouveler son label et pourra à cette occasion postuler pour un niveau de label supérieur ou se voir requalifier pour un niveau inférieur.

Une visite de contrôle est effectuée par la commission départementale 6 mois avant la date anniversaire des 2 ans du label. Dans ce cadre uniquement le club peut effectuer une demande exceptionnelle de requalification de label. Le rapport de la visite de contrôle à compléter est disponible sur le site de la FFR.

9) COMMENT EST VALORISEE LA LABELLISATION ?

Tous les clubs ayant obtenu un label ou un renouvellement de label recevront un package de valorisation réparti en trois « kits » :

- Kit matériel pédagogique (l'EDR aura le choix parmi une liste de produits) : <https://boutique.ffr.fr/clubs.html>
- Kit outils de communication
- Accompagnement des coordinateurs Ecoles de Rugby

Selon le niveau de label atteint le contenu de ce kit sera différent. Le club labellisé s'engage à utiliser les outils fournis par la FFR et notamment à respecter les conditions d'utilisation et de communication du label décerné.

Si l'Ecole de Rugby évolue d'un niveau de label à un autre au bout de deux années et non les quatre années initialement prévues, elle recevra le delta de la valorisation entre les deux niveaux.

POUR UN NOUVEAU LABEL OU UN RENOUVELLEMENT :

Kit matériel pédagogique

L'Ecole de Rugby recevra un bon de réservation d'un montant correspondant au niveau de label atteint pour commander du matériel pédagogique Ecole de Rugby.

L'EDR pourra choisir le matériel qu'elle souhaite dans une liste de produits proposés spécifiquement pour les écoles de rugby : <https://boutique.ffr.fr/clubs.html>

1 étoile : 1000 euros

2 étoiles : 1250 euros

3 étoiles : 1500 euros



Kit communication

L'Ecole de Rugby recevra un kit de communication et de promotion avec des outils de communication « Ecole de Rugby labellisée ».

Le club pourra communiquer sur le Label EDR uniquement lorsqu'il sera officialisé par la FFR. En cas de non-respect des conditions d'attribution du label, ou de non renouvellement dans les délais impartis, le club ne pourra plus utiliser le terme « Ecole de Rugby Labellisée ».

- Annuaire: l'Ecole de Rugby labellisée sera inscrite sur l'annuaire fédéral officiel des labellisations.
- Logo officiel : l'Ecole de Rugby pourra utiliser le logo « EDR labellisée »
- La plaque + autocollant millésimé : La plaque est à afficher à un endroit stratégique du club et utilisable pour 4 saisons. Les autocollants millésimés avec l'année et le label atteint seront envoyés et seront à coller sur la plaque.
- Oriflamme : deux oriflammes logotées « Ecole de Rugby labellisée » seront fournies pour communiquer lors des tournois, plateaux EDR organisés
- Banderole : une banderole logotée « Ecole de Rugby Labellisée » sera envoyée.

Formation / information :

La Ligue organisera chaque saison une session de formation / information à destination des coordinateurs des Ecoles de Rugby Labellisées.

10) AIDE A LA SAISIE DU DOSSIER DE LABELLISATION

LES CHAMPS EN BLANC SONT A COMPLETER

LES CHAMPS EN GRIS SONT, SOIT LES INTITULES, SOIT SE COMPLETENT AUTOMATIQUEMENT D'UN ONGLET A L'AUTRE

Onglet 1 : Présentation

DOSSIER DE LABELLISATION / RENOUELEMENT
ECOLE DE RUGBY

LABELLISATION INITIALE

La demande de labellisation de l'école de rugby est une démarche volontaire de la part du club. Ce dernier s'engage dans une démarche de projet et de qualité pour son école de rugby. Cette initiative se formalise au travers de documents à compléter (4 onglets de ce fichier Excel et 1 document à joindre en annexe).

Toute labellisation, une fois validée par les différentes entités, est valable pour 4 saisons, et soumise à une visite de contrôle tous les 2 ans. Au bout de 2 ans, le club peut candidater pour l'obtention d'un niveau supérieur de label (dépot d'un nouveau dossier) mais peut aussi rétrograder d'un niveau de label.

Tout manquement grave à une règle élémentaire de l'éthique pourra entraîner un retrait du label avec impossibilité de relaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues.

Les pièces à fournir.

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto-évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

CALENDRIER

AVANT	AVANT	FIN	À PARTIR DU
30 Avril	31 Mai	Juin	1^{er} Juillet
Je dépose mon dossier	Le Comité Départemental et la Ligue évaluent mon dossier	Mon dossier est validé par la FFR	Mon école de rugby est labellisée pour 4 ans et je reçois mes kits

RENOUELEMENT

Pour maintenir son label, tous les 4 ans l'EDR doit renouveler sa demande. Le dossier de demande de renouvellement doit être complété et déposé la saison qui précède la fin de la labellisation.

Le dossier de renouvellement est réalisé avec la mise à jour des informations du dossier de labellisation et la rédaction d'un nouveau projet pédagogique.

1. Fiche d'identité
2. Grille d'auto-évaluation
3. Compte rendu de visite d'évaluation
4. Projet pédagogique (document à fournir en annexe)
5. Synthèse du dossier

PROCEDURE

Le dossier de labellisation et/ou de renouvellement est complété par le club (fichier excel + projet pédagogique à rédiger) puis :

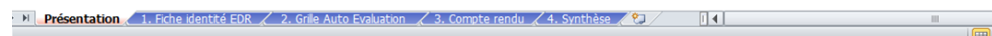
1. Le dossier complet est déposé au Comité Départemental (de septembre à fin au 30 avril)
2. Le comité Départemental étudie le dossier, programme une visite d'évaluation dans le club et renseigne le compte rendu d'évaluation (de septembre au 31 mai)
3. Le Comité Départemental et la Ligue font parvenir à la FFR le dossier complet avec la synthèse pour signature par les deux entités pour avis (avant le 31 mai)
3. La FFR étudie les dossiers, communique les demandes officiellement validées et fait parvenir les packs de valorisation (de juin à juillet)

La labellisation débute pour une durée de 4 ans

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne pourra être pris en compte

Le mode d'emploi de la labellisation/renouvellement est téléchargeable sur le site de FFR :
<http://www.ffr.fr/Au-coeur-du-jeu/Jouer-Se-preparer/Ecole-de-Rugby>

Contact et informations :
ecoles.rugby@ffr.fr



Onglets du dossier de
labellisation à compléter

Onglet 1 : Fiche d'Identité :

	Case à compléter
	Case non modifiable (soit l'énoncé soit la case est complétée automatiquement)

Cases à compléter

1 FICHE IDENTITE

INFORMATIONS GENERALES

Ligue : Code Ligue :

Comité Départemental :

Nom du club / club support : Code Club :

Si regroupement :

Club 1		Code FFR	
Club 2		Code FFR	
Club 3		Code FFR	
Club 4		Code FFR	
Club 5		Code FFR	

Année de création EDR :

Site internet :

Page facebook :

ORGANIGRAMME EDR

	Nom - Prénom	Téléphone	Adresse mail
Président du club			
Responsable EDR			
Responsable sportif EDR			
Responsable administratif			

Préciser les référents, les éducateurs par catégorie

Fonction	Nom - Prénom	Téléphone	Adresse mail

Présentation 1. Fiche identité EDR 2. Grille Auto Evaluation 3. Compte rendu 4. Synthèse

Cases complétées automatiquement

Cases à compléter qui se reportent automatiquement dans l'onglet 2

EFFECTIFS

	année en cours	année n-1	année n-2	année n-3
Nombre de joueurs licenciés dans le club				
Nombre de joueurs licenciés M6				
Nombre de joueurs licenciés M8				
Nombre de joueurs licenciés M10				
Nombre de joueurs licenciés M12				
Nombre de joueurs licenciés M14				
Nombre de joueuses licenciées M15 féminines				
Nombre de joueurs licenciés EDR	0	0	0	0
Ratio licenciés EDR / licenciés joueurs clubs	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Evolution	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

EDUCATEURS

Educateurs	Nombre	Plus haut niveau diplôme*
M6		
M8		
M10		
M12		
M14		
M15 féminines		
Total	0	

Présentation 1. Fiche identité EDR 2. Grille Auto Evaluation 3. Compte rendu 4. Synthèse

Onglet 2 : Grille d'Autoévaluation

	Case à compléter
	Case non modifiable (soit l'énoncé soit la case est complétée automatiquement)

Cases complétées automatiquement avec l'onglet 1

A compléter liste déroulante ou texte

2 GRILLE D'AUTOEVALUATION									
CLUB 1				1111A		LABELLISATION			
TOUS LES CRITERES DOIVENT ETRE COMPLETES A : critère obligatoire pour le niveau de label demandé ; B : critère non obligatoire pour le niveau de label demandé ; I : critère informatif						NON CONFORME 1 ETOILE	NON CONFORME 2 ETOILES	NON CONFORME 3 ETOILES	
1. ORGANISATION / ACCUEIL						★	★★	★★★	
1.1. Organisation administrative EDR									
1.1.1	Ecole de rugby déclarée sous Oval 2	oui	A	●	A	●	A	●	
1.1.2	Organigramme de l'EDR (administratif, éducateurs)	oui	A	●	A	●	A	●	
1.1.3	Identification d'une responsable - coordonateur EDR	oui	A	●	A	●	A	●	
1.1.4	Un représentant EDR est élu au comité directeur du club	oui	A	●	A	●	A	●	
1.1.5	Le responsable - coordonnateur EDR est à temps plein	non	B		B		A	●	
1.1.6	Budget consacré à l'EDR		A	●	A	●	A	●	
1.1.7	% du budget EDR par rapport au budget club		I		I		I		
1.1.8	Prix de la cotisation		I		I		I		

Liste de critères

Information sur le critère :
A : obligatoire pour le niveau de label
B : non obligatoire pour le niveau de label
I : Informatif

Feu vert : critère obligatoire atteint pour le niveau
Feu rouge : critère obligatoire non atteint pour le niveau

L'EDR répond aux
critères pour
prétendre au label 1
étoile et 2 étoiles
mais pas pour le
label 3 étoiles

FFR		2 GRILLE D'AUTOEVALUATION		2018-2019		Ecole de rugby	
Nom du club		0000A		LABELLISATION			
TOUS LES CRITERES DOIVENT ETRE COMPLETES A : critère obligatoire pour le niveau de label demandé ; B : critère non obligatoire pour le niveau de label demandé ; I : critère informatif				CONFORME 1 ETOILE		CONFORME 2 ETOILES	
				NON CONFORME 3 ETOILES			
1. ORGANISATION / ACCUEIL				★		★★	
1.1. Organisation administrative EDR							
1.1.1	Ecole de rugby déclarée sous Oval 2	oui	A	●	A	●	A
1.1.2	Organigramme de l'EDR (administratif, éducateurs)	oui	A	●	A	●	A
1.1.3	Identification d'une responsable - coordonnateur EDR	oui	A	●	A	●	A
1.1.4	Un représentant EDR est élu au comité directeur du club	oui	A	●	A	●	A
1.1.5	Le responsable - coordonnateur EDR est à temps plein	non	B		B		A
1.1.6	Budget consacré à l'EDR	****	A	●	A	●	A
1.1.7	% du budget EDR par rapport au budget club	****	I		I		I

Onglet 3 : Compte Rendu Visite d'Evaluation

3

COMPTE RENDU DE VISITE D'EVALUATION

CLUB 1

1111A

LABELLISATION

1 ETOILE

INCOMPLET

Date de la visite

Saison en cours

Personnes présentes

Nom	Prénom	Qualité

Commission Départementale EDR

Conseiller Technique

Nom	
Date de visite	
Signature	

Président Comité Départemental

Nom	
Date décision	
Signature cachet comité	

EVOLUTION ET PLAN D'AMELIORATION

ORGANISATION / ACCUEIL

Thème	Actions	Pilote	Délai
Administratif			
Licenciés			

Présentation

1. Fiche identité EDR

2. Grille Auto Evaluation

3. Compte rendu

4. Synthèse

Cases complétées
automatiquement

Cases complétées
automatiquement en
fonction des onglets
précédemment
complétés:
Dossier incomplet ou
nombre d'étoiles
atteint

EVOLUTION ET PLAN D'AMELIORATION			
ORGANISATION / ACCUEIL			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Administratif			
Licenciés			
Equipements			
Accompagnement			
FORMATION			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Ethique et règlement			
Projet pédagogique			
Formation éducateurs			
Formation joueurs			
Arbitrage			
Rencontres			
Milieu scolaire			
DEVELOPPEMENT / COMMUNICATION			
Thème	Actions	Pilote	Délai
Action de développement			

Plan d'amélioration à compléter lors de la visite d'évaluation

Onglet 4 : Synthèse du dossier

4 SYNTHÈSE DOSSIER

CLUB 1

Auvergne Rhône Alpes

Drôme

3333A

1111B

2222B

DEMANDE

LABELLISATION

INCOMPLET

Saison en cours

PIECES JUSTIFICATIVES

1. Fiche d'identité

2. Grille auto évaluation

3. Projet pédagogique

4. Compte rendu visite évaluation

Non valide

Valide

Valide

Valide

Non valide

Valide

AVIS

Comité Départemental

Ligue Régionale

Présentation 1. Fiche identité EDR 2. Grille Auto Evaluation 3. Compte rendu 4. Synthèse

Cases complétées automatiquement avec les autres onglets

Etat du dossier

Etat des pièces justificatives

PIECES JUSTIFICATIVES	
1. Fiche d'identité	
2. Grille auto évaluation	
3. Projet pédagogique	
4. Compte rendu visite évaluation	

AVIS																									
Comité Départemental <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Président</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nom</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Président		Nom				Date				Signature		Ligue Régionale <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Président</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nom</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Président		Nom				Date				Signature	
Président																									
Nom																									
Date																									
Signature																									
Président																									
Nom																									
Date																									
Signature																									
Transmis à la FFR le																									

Le dossier complet validé par le Comité Départemental et la Ligue doit être envoyé à la FFR avant le 31 mai
à : ecoles.rugby@ffr.fr

Avis du Comité
Départemental et de
la Ligue :
Si avis favorable :
transmission du
dossier à la FFR

GLOSSAIRE

Fiche d'identité :

Educateur M14

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFEJ (Brevet Fédéral Entraîneur Jeune)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- BFPERF (Brevet Fédéral Perfectionnement)
- BFBABRUG (Brevet Fédéral Baby Rugby)
- CQPTECH (Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif de Rugby à XV »)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M12

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M6 - M8 - M10

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV »)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFINIT (Brevet Fédéral Découverte initiation)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

- ACCOMP (sous la responsabilité d'un éducateur titulaire de l'une des formations ci-dessus) (Accréditation d'Accompagnateur Découverte Initiation)

Grille d'Auto Evaluation :

1.1.9 Educateur Territorial : Educateur mis à disposition par la ville

3.1.5 Actions de cohésion sociale :

- QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
- ZRR : Zone de Revitalisation Rurale
- PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

1.2.1

- ANS : Agence Nationale du Sport